



Devenir Consultant DMPI

Pré-requis : Les candidats à cette formation doivent pouvoir attester d'une connaissance et d'une pratique de l'entreprise, de l'environnement RH et du dialogue social.

Médiateurs professionnels certifiés ou membres de la CPMN ou médiateurs en cours de formation

Acteurs de l'entreprise ayant suivi les modules 1 et 2 du programme CAP'M®

□ 15-16 novembre 2018 à Bordeaux

DEVENIR CONSULTANT DMPI®

Objectif :

Le DMPI® s'inscrit dans la perspective d'outiller le management d'une communication facilitatrice en vue de l'acquisition de nouveaux savoirs et de l'accompagnement des changements et des adaptations.

- S'approprier les différentes composantes du DMPI
- Savoir présenter le DMPI à des prospects
- Pouvoir accompagner un futur médiateur interne dans la mise en place, l'animation et le suivi du dispositif
- Connaître les modalités d'interaction avec l'EPMN

Programme :

Le Dispositif de Médiation Professionnelle Interne – DMPI® est une instrumentation créée par l'EPMN dans le cadre de la profession de médiateur, au service des organisations qui répond à plusieurs exigences :

- L'ambition organisationnelle de promouvoir la qualité relationnelle au travail
- l'engagement de l'organisation sur sa responsabilité sociétale (RSE)
- les obligations légales sur la prévention de la souffrance mentale au travail
- le recours à la médiation professionnelle comme moyen de règlement résolutoire des différends

Contenus :

- Le dispositif : composantes, supports, variantes
- Rappel sur le processus de labellisation
- la commercialisation : argumentaire, support de présentation, tarification
- la mise en place : étapes, interlocuteurs, prestations du tuteurs
- l'animation du dispositif : le rôle du tuteur
-

Intervenant : Henri Sendros-Mila



Organisme de formation
certifié ISO 9001-2008
depuis 2010.

COMMERCIALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE DMPI®

RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT :

Nom : Prénom :
 Fonction :
 Tel. Journée : Portable :
 Adresse postale :
 Code postal : Ville :
 Mail :@.....
 Etes-vous en exercice professionnel : .. Fonction :.....
 Depuis combien d'années êtes-vous en exercice professionnel :
 Prise en charge : par vous-même par votre entreprise

Si votre entreprise prend en charge votre formation (cas échéant, indiquer Organisme Collecteur) veuillez compléter :

Nom de votre entreprise :.....
 - SIRET (indispensable pour l'établissement d'une convention) :
 - NAF (id.) :

Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Nom du responsable de formation :
 Tel : Mail :@.....
 Nombre de salariés dans l'entreprise :

Demande d'une facture à adresser à (si différent de ci-dessus) :

Les coûts correspondent à l'intervention pédagogique. Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement et toutes autres dépenses vous concernant sont à votre charge ou à celle de votre entreprise.

15-16 novembre 2018 à Bordeaux

INFORMATIONS CONCERNANT LE COUT DE LA FORMATION

Catégorie A : **Particuliers & professions libérales**

Catégorie B : **Entreprises**

| Session de formation | Catégorie A | Catégorie B |
|--|-------------|-------------|
| Commercialiser et mettre en œuvre le DMPI® | 600 € | 1200 € |

Votre inscription ne pourra être considérée comme complète qu'à réception de l'ensemble des documents : convention(s), présentation de votre projet, règlement.